



Cotonou, le 10 avril 2026

N° 011 /MISP/DC/SGM/SA

## Communiqué Radio-Télévisé

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique informe la population qu'en raison de l'organisation de l'élection présidentielle:

- 1- la tenue des marchés est interdite le dimanche 12 avril 2026, de 06 heures à 20 heures ;
- 2- les débits de boissons et autres établissements assimilés sont fermés le dimanche 12 avril 2026, de 06 heures à 20 heures ;
- 3- toute manifestation publique est interdite le dimanche 12 avril 2026, de 06 heures à 20 heures.

Le Ministre sait compter sur le sens de civisme et de responsabilité de tous pour le respect scrupuleux des présentes mesures, prises dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et du bon déroulement du scrutin.



Alassane SEIDOU